

*Conseil de Quartier*

DANTON

*Lundi 31 mai 2021*



# Conseils de Quartier Danton 2020-2022

## **Présents :**

### ***Membres de droit :***

M. Pierre- Yves MARTIN,.  
M. Salem AIDOUDI,  
M. Henri CARRATALA

### ***Conseillers de quartiers :***

M. Karim BENSEBAH	Mme Arielle TESSIER
M. Bernard BIDAULT	Mme Francine SCHUTZ
M. Alain TELLIER	M. André NOREILS
Mme Irène DELFERIERE	M. Sacha DIMITRIJEVIC
M. Gille MIJOUIN	M. Alain TOURON
M. Michel MORIN	M. Armando SANTOS VIEIRA
M. Jean- Marc GALLIER	M. Hugues PROYART

### ***Absents***

M. Matthieu FIRMO  
Mme Odile GAMEIRO

### ***Membres de l'administration municipale :***

Mme Hélène MORSA, Directrice Générale des Services  
M. Wahid ZIGHED, Directeur Général des Services Techniques  
M. Stéphane MORINI, Chef du service des Espaces Verts  
Mme Céline NOALLY, responsable du service Vie associative, jumelage, conseils de quartier

# Bienvenue

## Ordre du jour

1. Point sur l'Aménagement du Parc Bérégovoy
2. Point sur l'aménagement des rues Gutenberg et Galilée
3. Propositions du Conseil de quartier:
  - Plan de circulation du quartier
  - Echange sur le test d'un canisite et proposition d'implantation d'un caniparc.
4. Questions diverses

# Aménagement du Parc Bérégovoy

**Aménagement du quartier:**

**Aires de jeux pour les enfants**

# Aménagement du Parc Bérégovoy

Monsieur le Maire ouvre, la séance.

Avant de donner la parole à Monsieur Morini , Il précise que le projet présenté n'est pas figé et qu'il est ouvert au débat.

Monsieur Morini présente la proposition d'aménagement du Parc élaboré à partir des réflexions des conseillers de quartier.

La démarche d'aménagement du Parc est fondée sur 3 zones définies en fonction du type d'activité et de la tranche d'âge:

- Zone Sport : Matérialisé par le City Stade – Public jeune/ Ado
- Zone jeux: lieux d'implantation des aires de jeux- Espace enfant/ famille
- Zone promenade: Zone du parc préservée- Balade- repos: Tous public.

Il remercie les conseillers pour leur rapport très construit et précise qu'ils s'en sont inspirés pour la proposition d'implantation et le choix des aires de jeux. Toutefois, ils ont dû adapter les tailles des éléments pour respecter les contraintes de terrain.

4 Structures sont proposés.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de prendre le temps de se réunir pour étudier le projet et faire un retour aux services avant la fin du mois de juin pour une première implantation avant la fin de l'année.

Monsieur Mijouin, a bien pris en compte qu'il ne fallait pas trop minéraliser le parc ni déplanter les arbres seulement il craint que la zone dédiée aux aires de jeux soit trop proche des entrées ce qui induit des problèmes de sécurité ( Enlèvement, Enfant qui sort du parc ... etc..)

Par ailleurs, il souhaite également retravailler sur l'idée du parcours sportif afin de l'adapter à l'espace du Parc Bérégovoy.

Monsieur Zighed, explique que le plan est construit en 3 zones dans le but de respecter les espaces de chacun ainsi que les habitations limitrophes.

Il est judicieux de concentrer le maximum de bruit là où il existe déjà (City Stade)

**A suivre:**

- **Retour du dossier avant juillet 2021**

# Atelier Mobilités Douces

## Aménagement Allée Galilée

### **Allée Galilée:**

#### **Constat:**

Rue calme, avec peu de circulation, excepté aux heures d'entrées et de sorties des classes rue Danton où la portion en double sens, entre Vauban et Turgot, se trouve particulièrement fréquentée. Le croisement avec l'avenue Danton sert de point de dépose minute et engendre une circulation difficile momentanée. La liaison avec les autres voies cyclables est naturelle. Des aménagements simples seront nécessaires pour la sécuriser, ainsi qu'une articulation avec un véritable plan de circulation incluant tous les moyens de déplacements. Cette voie est en sens unique depuis Vauban vers Sully, à double sens entre Vauban et Turgot puis en sens unique de Turgot au tram. Le stationnement sur l'allée Galilée se fait de façon alternée. La largeur disponible entre les véhicules en stationnement et le trottoir opposé est d'environ 4,25 m. Le croisement avec Turgot est régi par une priorité à droite tandis qu'au carrefour avec Vauban, il existe des feux tricolores.

# Atelier Mobilités Douces

## Aménagement Allée Galilée

### Allée Galilée:

#### **Suggestions du Conseil de Quartier (depuis le tram jusqu'à Sully)**

La mise en place d'une voie cyclable sur l'allée Galilée nécessite différents aménagements afin de garantir la sécurité des utilisateurs.

La jonction avec la piste cyclable du tram devrait pouvoir se faire par l'allée Etienne Dolet sur le trottoir coté espace vert, en réduisant à minima la largeur du passage pour piéton et en prenant le strict nécessaire sur la partie enherbée pour la création de la voie cyclable.

Une solution alternative sur cette portion serait de réserver le trottoir coté habitations aux piétons et de mettre une piste Cyclable à double sens du coté espace vert.

Entre Etienne Dolet et Turgot, la voie cyclable pourrait s'inscrire côté pair de la voie. Toutefois, afin de garantir un bon partage des voies et d'accroître la sécurité des piétons et cyclistes, il est fortement recommandé d'autoriser le stationnement à cheval sur le trottoir avec une matérialisation des stationnements.

Une attention particulière devra être apportée lorsque l'espace piéton viendrait à être réduit par des éléments urbains tels des candélabres.

La signalisation au sol au carrefour Etienne Dolet/Galilée devra permettre une vraie visibilité pour les véhicules.

Le croisement Galilée/Turgot est le point le plus critique, actuellement nous constatons régulièrement des non respects de la priorité à droite, le franchissement de ce carrefour à vélo nécessite de repenser sa gestion. Nous suggérons de mettre un stop de chaque côté de Turgot, cette approche nous semble adéquate pour offrir une bonne sécurité de franchissement de ce carrefour par les cyclistes. Le marquage au sol au niveau de ce carrefour devra être explicite.

# Atelier Mobilités Douces

## Aménagement Allée Galilée

La suppression du milieu pavé sur le rond point et son remplacement par une signalétique au sol matérialisant le rond point et la circulation cyclable sécuriserait le carrefour.

**Carrefour Galilée/Danton** : Un feu serait utile en sortie du sens unique .

Entre Turgot et Vauban, le sens de circulation est double, Comme pour l'ensemble du quartier, il est impératif de revoir le plan de circulation de ce secteur. Une des solutions pourrait être de modifier de la manière suivante, en sens unique depuis Turgot jusqu'à Danton mais également en sens unique depuis Vauban jusqu'à Danton. L'échappement de ces deux sens contraire se ferait alors par l'allée Danton. Cela permettrait de laisser un accès au « dépose minute », faciliterait également la fluidité de la circulation et réduirait nettement le passage routier de contournement du boulevard Gutenberg. Toutefois une vraie proposition ne pourra être faite que dans le cadre d'une réflexion sur l'ensemble du plan de circulation.

**Carrefour Galilée/Vauban** : La voie cyclable serait du côté impair entre Turgot et Danton et pair entre Danton et Vauban. Les feux tricolores avenue Vauban restent nécessaires, cependant ceux de Galilée devront être spécifiques aux vélos avec un marquage au sol adapté à une bonne compréhension de la part des automobilistes qu'une voie cyclable coupe l'avenue Vauban.

Il faudra prévoir un marquage clair pour sécuriser le changement de côté de la voie cyclable. Entre Vauban et Sully, le sens de circulation étant unique, la voie cyclable devrait être placée côté impair en reprenant les préconisations identiques aux autres tronçons. Le marquage au sol à l'intersection avec Arago devra être adapté.

Dans l'ensemble, afin de ne pas perdre d'espaces de stationnement, il serait possible de prendre environ 50cm sur les trottoirs qui sont assez larges pour permettre des places matérialisées chevauchant le trottoir ou des emprises sur celui-ci.

Il faudra particulièrement aménager la fin de Galilée à partir de la rue Arago jusqu'au commissariat.

# Atelier Mobilités Douces

## Aménagement Boulevard Gutenberg

### **Boulevard Gutenberg:**

#### **Constat:**

C'est un axe structurant du quartier Danton, de par sa circulation automobile que par le nombre d'établissements scolaires qu'il dessert. La circulation automobile y est dense et conjuguée avec les heures d'entrée et de sortie des écoles, cela pose un véritable problème de société. Les parents accompagnant les enfants en voiture se garent souvent en double file, générant ainsi une gêne à la circulation. Ce phénomène est aussi observé le dimanche, jour de marché. L'intégration d'une voie cyclable sur la chaussée même s'en trouve donc fortement compliquée. Du côté du lycée, les alentours de celui-ci sont fréquentés tout le temps d'ouverture de l'établissement. En outre, cet axe sert fréquemment de voie alternative à la RN3. Les trottoirs sont, pour Livry-Gargan, particulièrement larges des deux côtés du boulevard. Les places de stationnement en épi, semblent de longueur parfois modeste par rapport à la taille des véhicules actuels.

# Atelier Mobilités Douces

## Aménagement Boulevard Gutenberg

### Boulevard Gutenberg:

#### **Suggestions du CQ (depuis Sully jusqu'au tram):**

Il semble possible de connecter Sully avec Gutenberg, cependant cela nécessite sur les vingt premiers mètres d'accepter un partage de l'espace public entre vélos et piétons et de réaménager le mobilier urbain en l'adaptant (déplacement de barrières et de candélabres, ...). Il en va de même à l'autre bout du boulevard. Ce type de zone partagées nécessite un revêtement spécifique afin de bien les marquer, sur ces zones il doit être rappelé aux vélos de rouler « au pas ». Une alternative serait de matérialiser une voie cyclable partagée sur la RN3 et d'organiser le partage des flux « vélos / automobiles » par un système de feux, cela semble complexe sur le plan réalisation technique et rencontre beaucoup d'objections mais mérite d'être cité. Toutefois, l'aménagement de la Nationale ne dépend-il pas en principe de l'État, Quid des possibilités du maire sur cette voie ?

Sur Gutenberg, l'espace est suffisant pour insérer une piste cyclable tout le long de la voie, en la positionnant au plus près de l'alignement des arbres. Une alternative pourrait également consister à organiser le trottoir de Gutenberg, coté établissements scolaires, en espace partagé piéton/vélo, les cyclistes y seraient alors incités à rouler « au pas », cette solution peut être envisagée sur toute la longueur ou sur une partie seulement (par exemple au niveau du lycée) et limite le nombre d'aménagements nécessaires et le problème d'arrivée rapide sur une zone dangereuse.

Afin d'inscrire correctement l'option d'une piste cyclable, il serait nécessaire de repenser le mode de stationnement sur l'ensemble du boulevard. Pour cela, une des possibilités évoquées serait, par exemple, de n'autoriser coté écoles que du stationnement en ligne et de l'autre côté que du stationnement en épi. Globalement il n'y aurait pas de perte en place.

Une attention particulière serait utile lors de la mise en place d'une telle solution afin de préserver au maximum l'impluvium des arbres en place (surface enherbée, bitume poreux, ...) et les zones vertes.

# Atelier Mobilités Douces

## Aménagement Boulevard Gutenberg

Plusieurs conseillers ont noté le fait que l'arrivée de Gutenberg au niveau du T4 présente une dangerosité certaine bien que les différentes intersections soient protégées par des feux tricolores. Il faudrait donc impérativement mettre en place un marquage au sol performant et adapter le mobilier urbain pour empêcher le franchissement à vélo du carrefour en ligne droite.

Le Conseil de Quartier s'est également interrogé sur la possibilité d'intégrer un ou deux déposes minute. L'expérience vécue sur de tels aménagements semble peu probante, souvent plus d'une douzaine de voitures sont en attente et il est constaté que le nombre de places est assez restreint et que les accompagnants voitures se positionnent l'un au début du dépose minute et le second à l'autre extrémité de manière à pouvoir s'en extirper dès que possible sans attendre que la voie interne se libère. De plus cette possibilité qui leurs serait offerte n'irait pas dans le sens de limiter l'utilisation de l'automobile sur des trajets courts et de favoriser la marche à pied.

### **Conclusion :**

Le Conseil de Quartier considère que les deux propositions de voies cyclables, l'une allée Galilée, l'autre boulevard Gutenberg ne sont pas antinomiques mais bien au contraire complémentaires. l'une pour sécuriser la circulation des cyclistes et piétons l'autre pour la rendre plus agréable malgré le flux des voitures.

# Atelier Mobilités Douces

## Aménagement Allée Galilée/ Boulevard Gutenberg

Les conseillers du quartier Danton travaillent , depuis le début du mandat sur les mobilités douces.

Ce 2<sup>eme</sup> volet est consacré à l'aménagement des voies Galilée et Gutenberg.

Les conseillers soulèvent la problématique d'ensemble : Le plan de circulation.

En effet, ils souhaitent , en parallèle, travailler sur le plan de circulation, avant d'entamer toutes réflexions sur les mobilités douces car tous les aménagement font écho au sujet de sécurité routière.

Concernant l'axe Gutenberg, il nécessite une seconde réunion afin d'étudier les points suivants avant la livraison de l'école prévue en septembre :

- La gestion des zones partagées avec les sorties d'école
- Le Stationnement

Monsieur le Maire confirme la demande des conseillers concernant le plan de circulation car il est important de trouver des solutions pour préserver la tranquillité du quartier.

Il faut prendre en considération les voies de dégagements de la Nationale 3 tout en faisant attention au gabarit des rues .

Monsieur Zighed remonte la difficulté première de l'aménagement des pistes cyclable: Livry-Gargan est une Ville où la culture du vélo est moindre et où les voies n'ont pas été initialement conçues avec cet objectif.

### Prochains ateliers:

- Samedi 12 juin: Aménagement Boulevard Gutenberg
- Septembre: Plan de circulation

# Propositions du conseil

## **Plan de circulation**

Les conseillers souhaitent échanger sur le plan de circulation car : « les modifications récentes de sens de circulation et les divers aménagements susceptibles d'être prévus par la Mairie ont un impact direct sur nos travaux en matière de sécurité routière et de mobilité douce, il est donc nécessaire que le plan actuel de circulation soit connu et fourni pour ne pas faire travailler les conseillers sur des axes de réflexion sans issues. »

# Plan de circulation

Pour pouvoir étudier les mobilités douces les conseillers souhaitent travailler sur plan de circulation général qui conditionnera la pérennité des solutions proposées.

- ***Ainsi, ils travailleront sur le plan de circulation lors d'un atelier programmé au mois de septembre.***

# Propositions du conseil

## **Canisite/ Caniparc**

Echange sur le test d'un canisite et proposition d'implantation d'un caniparc.

# Canisite/ Caniparc

L'étude des implantations des canisites est basée sur le rapport du CESEL de 2019.

A titre expérimental, il est prévu de mettre en place deux canisites :

- Quartier Gargan: Avenue Montgolfier
- Quartier Danton: Boulevard Gutenberg (41/43).

Après l'observation des habitudes des habitants, les conseillers suggèrent, en plus des canisites, la mise en place de caniparcs.

Ils proposent de les installer :

- Avenue Galilée : Hauteur de la station Henri Sellier
- Triangle de verdure à l'angle de l'allée Etienne Dolet
- Le long du Gymnase Zami: Faire des petits enclos.

Monsieur Carratala prend en compte les propositions et rappelle que Livry-Gargan est une Ville engagée « Amie des animaux » .

Il est conscient des problèmes d'incivilités et propose également de faire plus de pédagogie auprès des propriétaires.

La cohabitation entre les animaux et les habitants est parfois difficile en partie dû aux excréments.

Ainsi, il rappelle que les canisites seront implantés à titre expérimental afin de voir comment les installations sont utilisées et perçues par les riverains.

Monsieur le Maire demande que les conseillers poursuivent leur réflexion.

Les services techniques feront un retour des suggestions au conseil de quartier du mois de septembre-

**A suivre:**

- **Dossier complet à rendre à Madame Noally avant juillet 2021**

# Questions diverses

➤ Des questions nous ont été récemment posées par des riverains quant à leurs inquiétudes relatives à des locaux ayant récemment changé de destination (passant de locaux d'entreprises à des lieux d'habitation), a priori sans affichages préalables aux travaux de mises en conformité et sans être sûrs que les propriétaires aient bien le droit de louer ces locaux. Au delà du cas particulier dont vous serez saisi par mail dans les prochains jours, la question se pose sur les recours des riverains face aux nuisances que peuvent entraîner ces changements de destination, surtout lorsque ceux-ci ne semblent pas encadrés.

➤ **Réponse:**

-Toutes les demandes de travaux sont faites en Mairie. Les travaux ne pourront débuter qu'après l'obtention d'un permis de construire.

Le propriétaire est libre de l'afficher ou pas.

Si l'affiche : le délai de réclamation est de 8 semaines

Dans le cas contraire: il n'y a aucun délai. Les réclamations sont possibles a tout moment

.Il suffit dès lors de prendre attache avec le service urbanisme pour vérifier si une telle autorisation a été accordée.

- Un recours peut avoir lieu dans le cas d'un non respect du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

# Questions diverses

➤ Certaines rues étroites sont depuis quelques temps envahies par des camionnettes de sociétés, voire des camions, dont la largeur dépasse de loin la largeur d'un véhicule standard. Il s'ensuit pour les riverains un véritable problème pour utiliser leur propre garage, la largeur de ces véhicules interdisant toute manœuvre lorsqu'ils se gare en face d'un bateau. Certains riverains se trouvent donc contraint d'occuper l'espace public, leur garage ou emplacement privé étant dès lors inaccessible. Ce phénomène étant amené à s'amplifier (ce constat a déjà été fait sur d'autres communes), quelles mesures peuvent elles être prises pour garantir l'accès aux garages et éviter l'envahissement de rues pavillonnaires par des véhicules à vocation commerciale ou industrielle ?

➤ **Réponse:**

Le Code de la Route, pour ce type de véhicules ne raisonne pas en terme de dimension mais en terme de poids total autorisé en charge.

Les camionnettes sont considérées comme des moins de 3.5T donc sont autorisées à stationner comme les véhicules légers et soumises aux mêmes règles de stationnement. Les plus de 3.5T ne peuvent s'y stationner conformément à l'arrêté.

Les résultats de l'étude de stationnement en cours sur la Ville permettra d'envisager des solutions pour contraindre les camions à ne pas se stationner là.